



**Mairie d'AUBY**  
Lancement travaux de reprise des concessions  
funéraires  
Décision n° 2025/135/MP

Envoyé en préfecture le 12/08/2025

Reçu en préfecture le 12/08/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250811-D\_2025\_135-AR



Publié le 14 août 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget sur la ligne budgétaire n° 6156;

Considérant le DCE relatif au marché « travaux de reprise des concessions funéraires » établi par le service marchés publics;

Considérant que le montant total des travaux pour ce marché est estimé à 180 000.00 € HT soit 216 000.00 € TTC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

**Décide,**

**Article 1er :**

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « travaux de reprise des concessions funéraires », établis par le Service marchés publics Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant total des prestations pour ce marché est estimé à 180 000.00 € HT soit 216 000.00 € TTC ;

**Article 2 :**

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

**Article 3 :**

De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

**Article 4 :**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 11/08/2025

Bernard CZECH  
Maire